

COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

01/2017

**Demande de crédit pour la mise en conformité des
locaux communaux du Forum aux prescriptions de
protection incendie**

Réf. : DB 38

I:\3-domaines_et_batiments\classement\38\Preavis_01-2017\preavis_01-2017.docx

Savigny, le 15 février 2017

Séance avec la Commission ad hoc : propositions

- Mercredi 8 mars 2017 à 20h00 à la salle des commissions de la Maison de commune

ou

- Mercredi 15 mars 2017 à 20h00 à la salle de Municipalité de la Maison de commune

TABLE DES MATIERES

1. Fondement et motivation du projet	4
1.1 Prescriptions de protection incendie	4
1.2 Etude des bâtiments communaux.....	4
2. Projet	5
2.1 Caractéristiques du bâtiment	5
2.2 Descriptif des travaux.....	6
2.2.1 Système de désenfumage	6
2.2.2 Sorties de secours	6
2.2.3 Voies de fuite	7
2.2.4 Eclairage de sécurité	7
2.2.5 Ventilation	7
2.2.6 Mesures organisationnelles et consignes	7
2.3 Coût des travaux	8
3. Crédit	9
3.1 Montant du crédit	9
3.2 Amortissement	9
3.3 Charges d'exploitation.....	9
3.4 Financement	9
3.5 Commission des finances	9
4. Conclusions	10

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 146'900.00 pour les travaux de mise en conformité des locaux communaux du Forum aux prescriptions de protection incendie, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

1. Fondement et motivation du projet

1.1 Prescriptions de protection incendie

Les prescriptions de protection incendie sont éditées par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Elles se composent :

- De la norme de protection incendie
- Des directives de protection incendie
- De publications de l'AEAI sous la forme de « notes explicatives » où sont explicitées certaines questions de protection incendie, ainsi que des « aides de travail » visant à faciliter l'application des directives de protection incendie.

En date du 1^{er} janvier 2015 de nouvelles prescriptions de protection incendie sont entrées en vigueur (AEAI 2015).

Les prescriptions AEAI visent à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions. A cet effet, elles fixent les obligations juridiques nécessaires pour atteindre ce but et sont contraignantes. Leur champ d'application est notamment le suivant :

- Les bâtiments et les autres ouvrages à construire ainsi que, par analogie, les constructions mobilières.
- Les bâtiments et les autres ouvrages existants sont à mettre en conformité, soit en cas de travaux, soit lorsque le danger est particulièrement important pour les personnes.
- Les propriétaires sont astreints à l'application des prescriptions prévues.

1.2 Etude des bâtiments communaux

En application de ces prescriptions, nous avons, en l'état, commandé des audits auprès d'un bureau spécialisé en la matière pour les bâtiments suivants :

- L'Ancien collège dans le cadre des travaux de transformation du bâtiment en unité d'accueil de la petite enfance et salles à usages divers (préavis n° 02/2015)
- Les bâtiments formant le Complexe scolaire (route de Mollie-Margot 7, 9 et 11)
- Le Forum

Cette analyse avait pour objectif de créer des concepts incendie basés sur les prescriptions AEAI 2015 et sur les configurations existantes des bâtiments. Ces concepts serviront de base à la planification d'une mise aux normes progressive de ces constructions.

En substance, le résultat de ces audits a mis en évidence les conclusions suivantes :

- A l'Ancien collège, les prescriptions de protection incendie ont été intégrées aux travaux réalisés dans le bâtiment en 2015.
- Les bâtiments du Complexe scolaire nécessitent des aménagements et travaux, dont les principaux ont été anticipés dans le crédit-cadre 2015-2019 (préavis n° 08/2014). Il s'agit notamment du remplacement des faux-plafonds en bois dans les couloirs et la mise en conformité de la signalisation des sorties de secours.
- Les locaux communaux du Forum doivent faire l'objet de mesures constructives plus complexes, dont notamment la mise en place d'un système de désenfumage. Celles-ci ont nécessité une étude particulière, qui a été confiée à un bureau d'ingénieurs-conseils en sécurité incendie.

2. Projet

2.1 Caractéristiques du bâtiment

Le bâtiment du Forum est composé de trois niveaux, soit :

- Rez-de-chaussée inférieur (plan ci-joint, annexe 1) :
Commerces, salle de conférences, loges et vestiaires, abris de protection civile, garage.
- Rez-de-chaussée supérieur (plan ci-joint, annexe 2) :
 - Salle de spectacles : 367 m²
 - Buvette : 95 m²
 - Foyer : 97 m²
 - Hall : 90 m²
 - Scène : 166 m²
- Combles (plan ci-joint, annexe 3) :
Galerie surplombant la salle spectacles, avec sièges spectateurs dans les zones latérales, comportant 104 places assises avec possibilité de rajouter 50 places mobiles.

Les installations existantes de sécurité incendie ne sont pas suffisantes pour la protection des personnes, notamment sur les points suivants :

- L'absence d'un système de désenfumage dans un bâtiment qui peut accueillir plus de 300 personnes
- L'équipement des sorties de secours
- L'aménagement et l'équipement des voies de fuite
- Le système de ventilation

2.2 Descriptif des travaux

2.2.1 Système de désenfumage

Il s'agit de la mise en place des mesures nécessaires permettant d'effectuer du désenfumage en cas de propagation de fumée lors d'un incendie, au niveau de la salle de spectacles et/ou des combles.

Après examen de plusieurs variantes, l'option retenue est celle d'une installation d'extraction naturelle de fumée et de chaleur. Elle consiste à aménager des ouvrants (fenêtres rampantes) à la place des fenêtres existantes en toiture du bâtiment (plan ci-joint, annexe 4).

Ces ouvrants sont actionnés au moyen de vérins mécaniques, commandés par un boîtier central facile d'accès installé dans la zone des vestiaires de l'entrée principale (rez supérieur), dont le fonctionnement est garanti même en cas de coupure d'électricité ; l'alimentation électrique doit donc être sécurisée.

Pour la salle de spectacles, il y a 4 fenêtres à disposition en toiture, susceptibles d'être adaptées dans le cadre d'une installation de désenfumage. Les amenées d'air frais seront assurées par 4 portes-fenêtres se trouvant en périphérie de la salle ; elles s'ouvriront manuellement au moyen d'une poignée antipanique.

La zone des vestiaires du rez supérieur doit également être désenfumée, car elle est isolée de la salle de spectacles. Il y a 3 fenêtres à disposition en toiture, susceptibles d'être adaptées dans le cadre d'une installation de désenfumage. L'amenée d'air frais sera assurée par la double porte de l'entrée principale du bâtiment ; cette porte sera remplacée par une structure coupe-feu et s'ouvrira manuellement au moyen d'une poignée antipanique.

2.2.2 Sorties de secours

1) Issues

Le rez inférieur est équipé de 2 sorties de secours ; ce nombre est conforme. Cela étant, elles devront être signalées comme telles.

Le rez supérieur est équipé de 7 sorties de secours ; ce nombre est conforme par rapport à la capacité des locaux de ce niveau.

2) Portes

- Toutes les portes servant de sorties de secours seront être équipées d'un dispositif de fermeture antipanique, y compris les 4 portes-fenêtres de la terrasse.
- La porte en bois de l'entrée principale du bâtiment au rez supérieur sera remplacée par un élément coupe-feu.
- La porte de la cuisine donnant sur l'extérieur sera remplacée par une porte ouvrant à l'extérieur.

2.2.3 Voies de fuite

1) Longueur

Aux rez inférieur et supérieur : la longueur des voies d'évacuation horizontale avec une issue donnant sur un lieu sûr à l'air libre respecte la prescription applicable, soit 35 mètres.

Au niveau de la galerie (combles) : la longueur des 2 voies d'évacuation est supérieure à 35 mètres. Elles devront être remplacées par des voies d'évacuation verticale aux extrémités de la galerie, avec une résistance au feu.

2) Signalisation

Les voies d'évacuation doivent être balisées par des signaux de secours lumineux qui restent allumés en permanence, aussi longtemps que des personnes sont présentes.

En l'espèce les signaux de secours sont présents, mais il s'agira cependant de vérifier qu'ils sont raccordés à une alimentation de sécurité.

2.2.4 Eclairage de sécurité

- L'intérieur du bâtiment n'est pas équipé d'éclairages de sécurité, permettant de parcourir les locaux et les voies d'évacuation, ainsi que de trouver facilement les issues. Les éclairages de sécurité doivent fonctionner pendant 30 minutes au moins, dès qu'une perturbation de l'éclairage artificiel ordinaire survient.

Il s'agira donc d'installer un éclairage de sécurité répondant aux prescriptions et positionné de manière conforme.

- Les signaux de secours et l'éclairage de sécurité doivent être raccordés à une alimentation de sécurité, s'enclenchant en cas de panne de l'alimentation normale.

Les sources d'énergie pour l'alimentation de sécurité peuvent être assurées par des batteries, des groupes électrogènes ou une alimentation supplémentaire indépendante issue de l'alimentation normale.

Dès lors que nous avons retenu la variante du désenfumage par extraction naturelle, il sera possible d'utiliser à cet effet les batteries des ouvrants équipant les nouvelles fenêtres.

2.2.5 Ventilation

La ventilation existante englobe la buvette, le foyer, le hall et la cuisine.

Or, la ventilation d'une cuisine professionnelle doit être une installation distincte de la ventilation des autres locaux, ce qui n'est pas le cas.

Il s'agira donc de séparer les installations.

2.2.6 Mesures organisationnelles et consignes

Le présent projet englobe les différentes mesures organisationnelles qui font partie du concept de protection incendie du bâtiment, à savoir :

- L'établissement de plans de protection incendie et d'intervention des sapeurs-pompiers

- Maintenance régulière des éléments de sécurité qui seront installés
- Affichage des consignes d'évacuation, sous la forme de plans de situation et de fléchages

2.3 Coût des travaux

Les principaux travaux ont fait l'objet de devis. Le décompte ci-dessous synthétise les coûts des différents postes :

➤ Honoraires ingénieurs-conseils en sécurité incendie :		
- Etude concept de désenfumage et amélioration issues de secours	CHF	7'800
- Cahier des charges des soumissions, appel d'offres et réalisation	CHF	14'000
➤ Honoraires architectes :		
- Coordination et direction des travaux		
- Contrats aux entreprises, contrôle des coûts et décompte final	CHF	7'000
- Classeur de maintenance		
➤ Motorisation :		
- Installation d'ouvrants de désenfumage asservis	CHF	18'400
- Adaptation de 7 fenêtres en ouverture vers l'extérieur avec panneau Cosmothem	CHF	25'600
- Protection et échafaudages	CHF	10'500
➤ Electricité :		
- Installation électrique ouvrants et modification tableau électrique	CHF	9'000
- Liaison centrale au tableau de ventilation et raccordement sonde pluie, vent	CHF	3'770
➤ Menuiserie :		
- Adaptation des portes-fenêtres (4) et portes (4)	CHF	14'130
- Remplacement porte d'entrée principale	CHF	10'340
- Remplacement porte extérieure cuisine	CHF	3'160
Sous-total	CHF	123'700
➤ Divers, notamment maçonnerie, percements, obturations, ferblanterie, estimés à	CHF	12'300
Total HT	CHF	136'000
TVA 8 %, arrondie à	CHF	10'900
TOTAL TTC	CHF	146'900

3. Crédit

3.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 146'900.00 TTC pour la réalisation des travaux décrits.

3.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 15 ans.

3.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis les intérêts et l'amortissement de l'investissement.

3.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 146'900.00.

3.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

4. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 01/2017 du 15 février 2017 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 146'900.00 TTC (cent quarante-six mille neuf cents francs) pour les travaux de mise en conformité des locaux communaux du Forum aux prescriptions de protection incendie, tels que décrits dans le présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**
3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

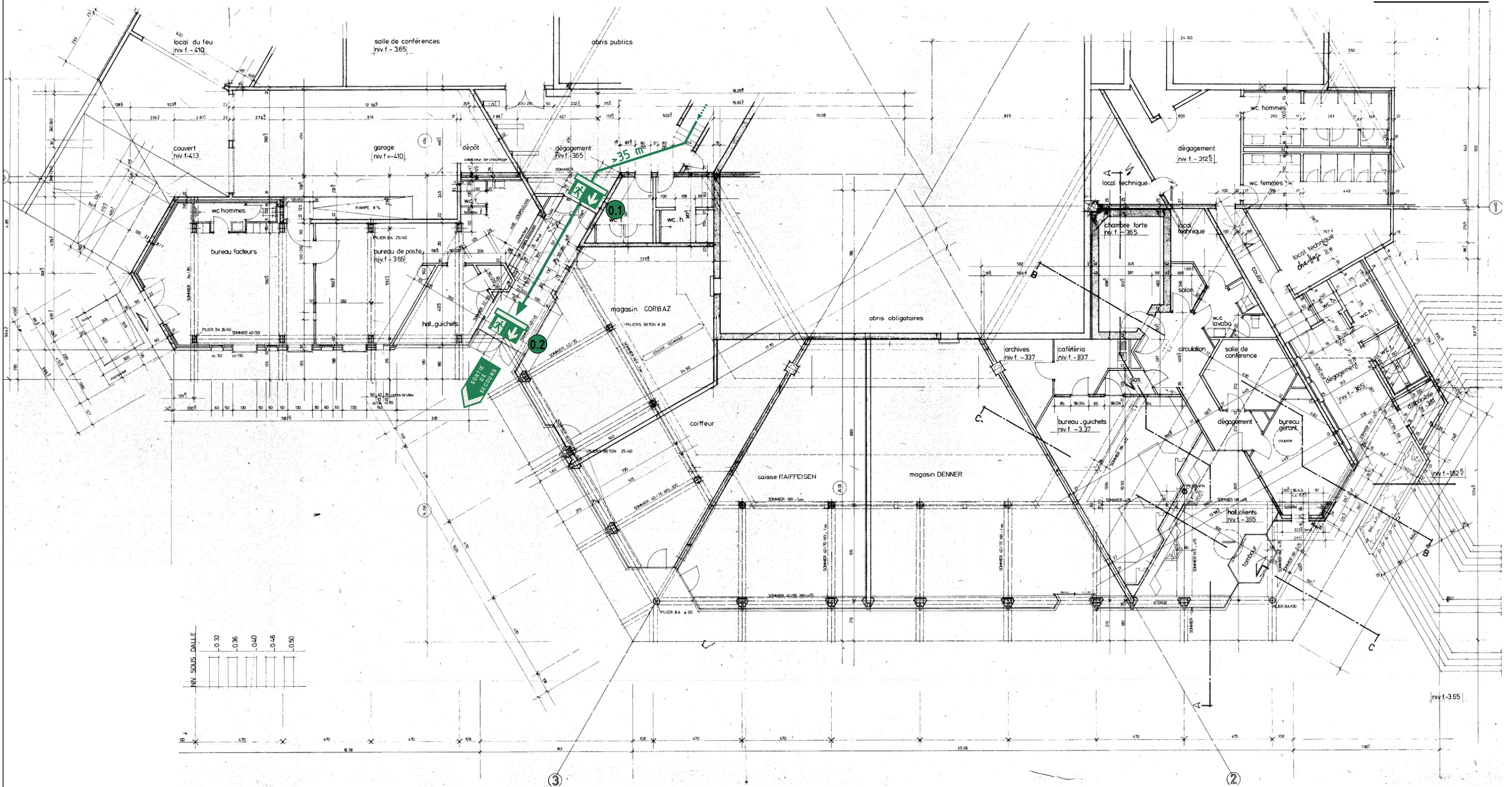
I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 février 2017.

Délégué municipal : M. Daniel Métraux, Municipal


Annexes :

- 1) Plan rez inférieur
- 2) Plan rez supérieur
- 3) Plan combles
- 4) Plan coupe toiture



Légende



Mesures Organisationnelles

-  Voie d'évacuation vertical
-  Signalisation des voies d'évacuation (indicateur d'évacuation autonome)
-  Chemin de fuite (avec longueur de fuite en mètres)
-  Zone 1


Mesures Constructives

-  Fermeture antipanique

Mesures Techniques

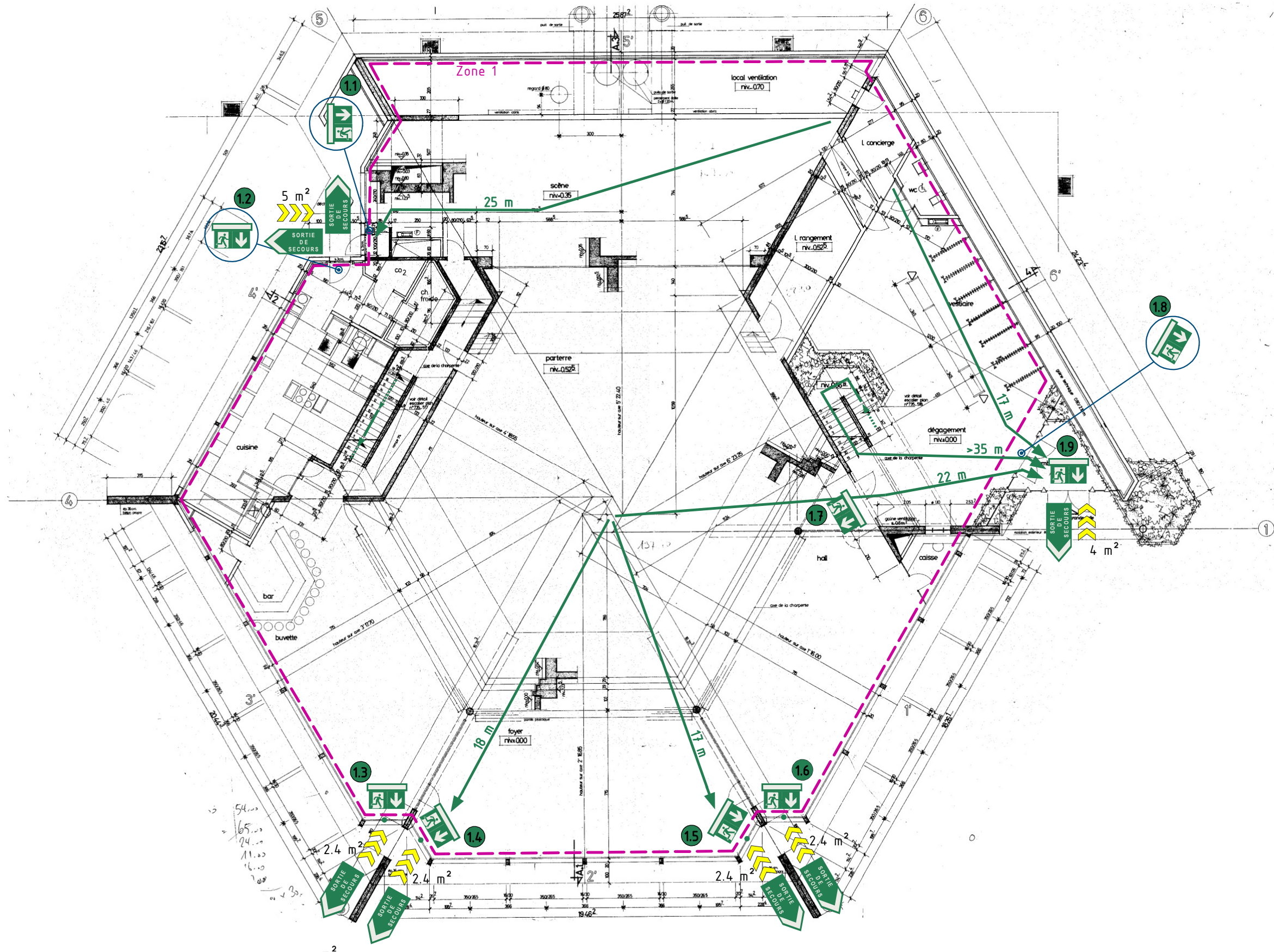
-  Air évacué
-  Apport air frais

ETAT DU PLAN **AVANT-PROJET**

COMMUNE DE SAVIGNY – ÉTUDE DE DÉSENFUMAGE			Echelle : 1:200
SÉCURITÉ INCENDIE			Date : 31-10-2016
REZ-DE CHAUSSÉE INFÉRIEUR			Dessin : MADE
 AMSTEIN + WALTHERT			Vérifié : GENU
No Dessin : 300545-190-001			Format : A3

Modifications		
Date	Modifié	Vérifié

L'ingénieur Sécurité n'est plus responsable dans le cas où le projet est modifié sans en avoir été informé.



Légende

Mesures Organisationnelles

Voie d'évacuation vertical

Signalisation des voies d'évacuation (indicateur d'évacuation autonome)

Chemin de fuite (avec longueur de fuite en mètres)

Zone 1

Mesures Constructives

Fermeture antipanique

Mesures Techniques

Air évacué

Apport air frais

ETAT DU PLAN **AVANT-PROJET**

COMMUNE DE SAVIGNY – ÉTUDE DE DÉSENFUMAGE

Modifications

Date	Modifié	Véifié

SÉCURITÉ INCENDIE
REZ-DE CHAUSSÉE SUPERIEUR

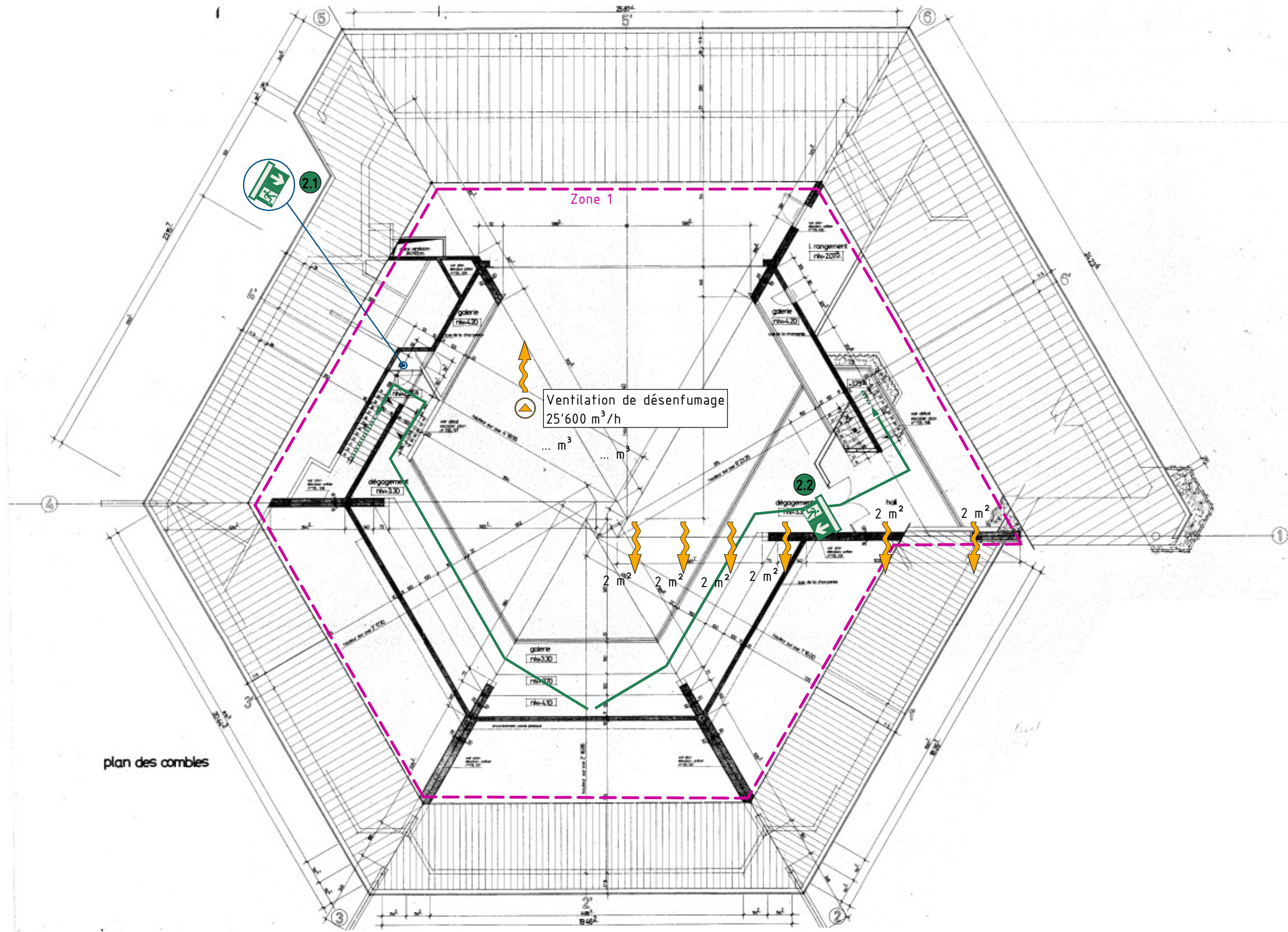
Echelle : 1:200
Date : 31-10-2016
Dessin : MAE
Véifié : GENU
Format : A3

Imprimé :

AMSTEIN + WALTHER





No Dessin :
300545-190-002

L'ingénieur Sécurité n'est plus responsable dans le cas où le projet est modifié sans en avoir été informé.




Légende

Mesures Organisationnelles

-  Voie d'évacuation vertical
-  Signalisation des voies d'évacuation (indicateur d'évacuation autonome)
-  Chemin de fuite (avec longueur de fuite en mètres)
-  Zone 1

Mesures Constructives

-  Fermeture antipanique

Mesures Techniques

-  Air évacué
-  Apport air frais

ETAT DU PLAN AVANT-PROJET

COMMUNE DE SAVIGNY – ÉTUDE DE DÉSENFUMAGE

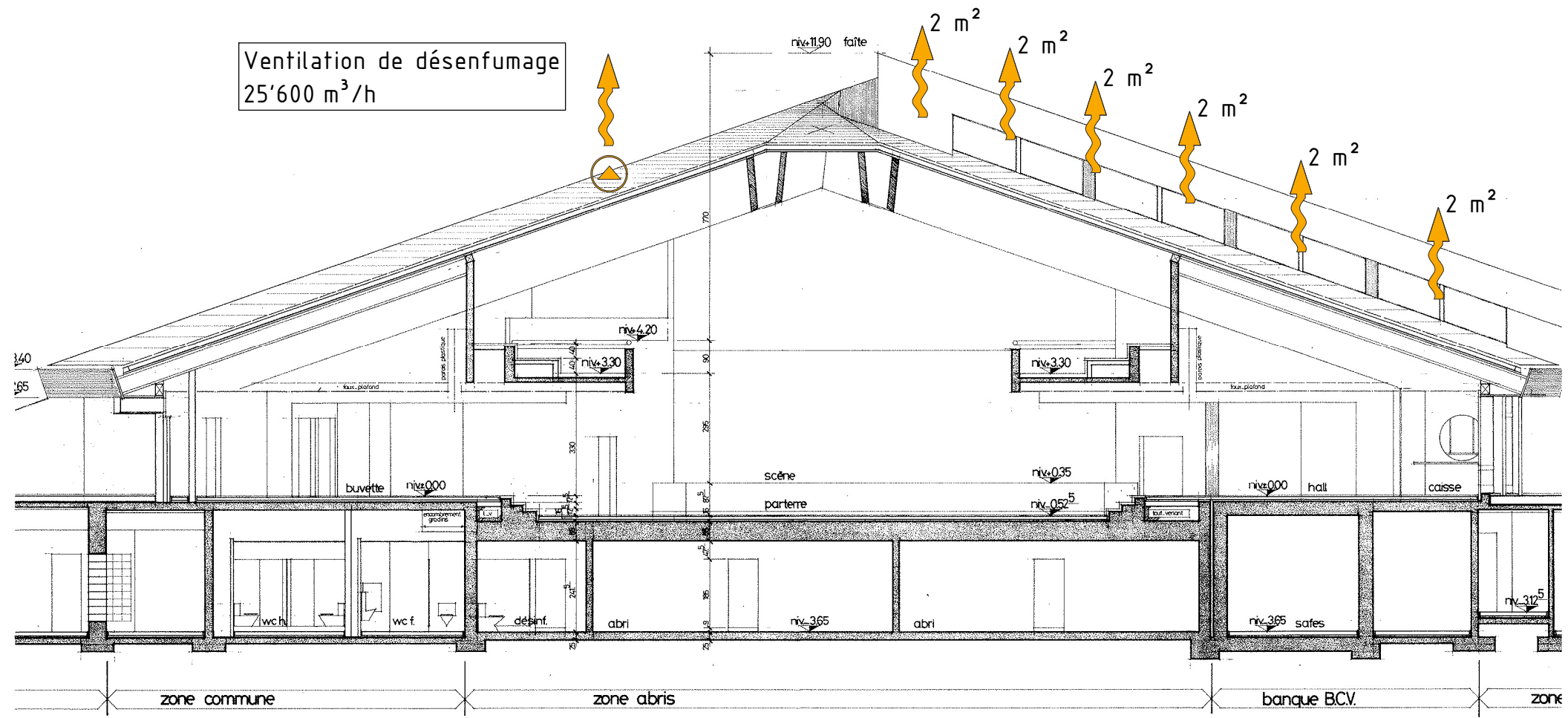
Modifications		
Date	Modifié	Vérfifié

SÉCURITÉ INCENDIE
COMBLES

 AMSTEIN + WALTHERT

Echelle : 1:200
Date : 31-10-2016
Dessin : MADE
Vérfifié : GENU
Format : A3
No Dessin : 300545-190-003

L'ingénieur Sécurité n'est plus responsable dans le cas où le projet est modifié sans en avoir été informé.



Légende

Mesures Techniques
 Air évacué

ETAT DU PLAN **AVANT-PROJET**

COMMUNE DE SAVIGNY – ÉTUDE DE DÉSENFUMAGE

Modifications		
Date	Modifié	Vérfié

SÉCURITÉ INCENDIE
 COUPE

Echelle : 1:200
 Date : 31-10-2016
 Dessin : MADE
 Vérifié : GENU
 Format : A3

Imprimé :



No Dessin :
300545-390-004